

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 18 JUN 2015 A 20 H 30**

**SALLE DES FETES DE MARSON**

Titulaires présents : Mmes, MM. Pierre MAURICE, Jean-Marie ROSSIGNON, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Yvéric BRODIER, Marie ANCELLIN, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LA CROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Gilles ADNET, Maurice HUET, Christophe PATINET, Marcelle SCIEUR, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Roger BERTON, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, André MELLIER.

Titulaires absents remplacés par un suppléant :

M. William MATHIEU, absent, représenté par M. Claudy MATHIEU.

Titulaires absents non remplacés par un suppléant :

M. André KUHN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Catherine PUJOL ;  
Mme Françoise DROUIN, absente, a donné pouvoir à M. Michel JACQUET ;  
M. Etienne HERISSANT ;  
M. Alexandre BODIN ;  
M. Fabrice REVELLI ;  
M. Philippe HINCELIN.

Soit 34 votants

Suppléants présents : Mmes, MM. Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Sabine STIEVENART, Damien GALLOIS, Odile CAQUE, Evelyne VALENTIN, Daniel HERBILLON, Marie-Ange GRUÉ, André VIART.

Secrétaire de séance : Mme Odile CAQUE.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le recrutement d'un médecin pour la Maison de Santé.  
Accepté à l'unanimité.

Le PV du dernier Conseil Communautaire est adopté par 32 votes favorables et deux abstentions.

❖ **SCOLAIRE**

**Sectorisation des écoles**

Il est proposé de confirmer le ressort de chacune des écoles de la Communauté de Communes qui correspondent au territoire de l'ancien EPCI auquel appartenait l'école, à savoir :

- Pôle Scolaire de la Vallée de la Craie (51240 VESIGNEUL-SUR-MARNE) : Chepy, Omev, Pogny, Saint-Germain-la-Ville, Vésigneul-sur-Marne.

- Pôle Scolaire de Nuisement-sur-Coole (51240 NUISEMENT-SUR-COOLE) : Breuvery-sur-Coole, Cernon, Coupetz, Ecury-sur-Coole, Faux-Vésigneul, Nuisement-sur-Coole, Saint-Quentin-sur-Coole.
- Ecole Arc-en-Ciel (51240 MARSON) : Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Le Fresne, Marson, Moivre, Saint-Jean-sur-Moivre.
- Ecoles de Vitry-la-Ville et Mairy-sur-Marne : Cheppes-la-Prairie, Mairy-sur-Marne, Saint-Martin-aux-Champs, Sogny-aux-Moulins, Togny-aux-Bœufs, Vitry-la-Ville.

Voté à l'**UNANIMITE**

Concernant les NAP, la DASEN a accepté le passage des NAP de 4 fois 45 minutes à 2 fois 1 h 30 pour le groupe scolaire de Nuisement-sur-Coole.

❖ **ENVIRONNEMENT**

**Tarifs REOM 2015**

Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière et d'appliquer une remise pour les sociétés pouvant justifier d'un contrat total d'enlèvement.

Les tarifs pour l'année 2015 seraient identiques à l'année 2014, à savoir :

- Foyer de 1 personne : 93 € ;
- Foyer de 2 personnes : 190 € ;
- Foyer de 3 personnes et plus : 241 € ;
- Société artisans et commerçants : 205 € ;
- Agriculteurs : 52 € ;
- Résidences secondaires, gîtes, chambres d'hôtes : 139 €.

Vote des tarifs :

**ABSTENTION : 1 / POUR : 33**

Vote d'une remise pour les sociétés justifiant d'un contrat d'élimination de leurs déchets :

**CONTRE : 4 / ABSTENTION : 6 / POUR : 24**

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

**Convention de mise à disposition d'un animateur à l'AFR Saint-Germain-la-Ville**

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition ponctuelle d'un animateur à l'AFR Saint-Germain-la-Ville pour une période de 3 semaines au cours des vacances d'été 2015.

Voté à l'**UNANIMITE**

❖ **AFFAIRES GENERALES**

**Compte-rendu de délégation**

Mission de contrôle technique Maison de Santé Pogny  
QUALICONSULT 4 000 € HT

Mission SPS Maison de Santé Pogny  
LEMOINE INGENIERIE 3 363,36 € HT

Etude de sol Maison de Santé de Pogny  
GINGER CEBTP 1 780 € HT

Etude de faisabilité projet de pompe à chaleur Gymnase de la Craie  
Groupement ANTEA/BONIFACE 18 150 € HT

Contrôle technique Gymnase de la Craie  
QUALICONSULT 6 600 € HT

SPS Gymnase de la Craie  
LEMOINE INGENIERIE 3 363,36 € HT

### **Bâtiment de Marson**

La CCMC ayant la volonté de se séparer de la « maison Husson » (pas d'utilisation à ce jour), la commune de Marson explique que pour protéger son centre bourg elle ne souhaite pas que cette maison soit vendue sur le marché privé, et de ce fait se trouve contrainte de proposer d'acheter le bâtiment au montant de l'estimation des domaines (53 000.00 €) avec décalage de paiement en 2016.

Les rénovations sont estimées à un minimum de 50 000 €.

L'assemblée demande à disposer de plus d'éléments concernant les caractéristiques du bâtiment. Sursis à statuer, sujet reporté à la prochaine séance.

La Communauté de Communes est propriétaire du garage, qui nécessite un agrandissement de ses portes. Une demande de devis a été faite auprès de plusieurs sociétés et Les Artisans de la Coole s'avère la moins-disante avec toutefois un petit délai pour la réalisation des travaux. Pour la menuiserie, la commune de Dampierre-sur-Moivre propose les services de son employé communal.

### **Réflexion sur les fusions de Communautés de Communes**

La loi NOTRe devrait élever le seuil minimal de population des intercommunalités à 20 000 habitants. Un nouveau schéma départemental de la Coopération Intercommunale devrait être adopté par la CDCI pour la création des nouvelles intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La CCMC sera donc obligée de fusionner. Plusieurs pistes sont ouvertes et il convient dès à présent de s'interroger sur les possibilités dont nous disposons.

#### **❖ FINANCES**

### **Décision modificative Budget SPANC**

Les dépenses imprévues inscrites au Budget Primitif du SPANC dépassent 7,5% des recettes réelles de fonctionnement. En effet, 5 365,68 € ont été inscrits alors que le maximum possible est 2 027,95 €. Il est proposé de répartir les 3 337,73 € de dépassement de la manière suivante :

- 1 000 € au compte 673 ;
- 2 337,73 € au chapitre 011.

### **Emprunt Maison de Santé**

La Communauté de Communes compte souscrire un emprunt pour un montant d'1 million d'euros dans le cadre du financement de la Maison de Santé. Pour ce faire, elle a consulté différents financeurs dont les propositions sont les suivantes :

- Crédit Agricole : taux fixe de 1,51 % sur 15 ans ;
- Caisse d'Épargne : taux fixe de 2,01% sur 15 ans  
Ou taux fixe de 2,08% sur 20 ans ;
- Caisse des Dépôts : taux égal à 1 point + taux du livret A sur 20 ans.

La solution retenue est un prêt à moyen terme à taux fixe, amortissement de capital constant répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt en Euros	1.000 000,00
durée en années	15
Échéances / an	4
Nombre d'échéances	60
TAUX fixe *	1,51%
Frais de dossier	Néant
Amortissement de capital	16.666,67 €
Echéance n°1	20.441,67 €
Coût total des intérêts	115.137,50 €

Il est important de se décider rapidement sachant que les taux sont actuellement en hausse de 0,4%.

Voté à l'**UNANIMITE**

#### ❖ **SOCIAL**

##### **Mise en place de l'OPAH**

Une étude pré-opérationnelle a été menée sur le Pays de Châlons afin de déterminer la faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pour objet de permettre aux propriétaires privés d'améliorer leur logement par le biais de l'octroi de subventions de la part de l'Anah, la Région et la Communauté de Communes.

L'OPAH doit être portée par une Communauté de Communes et il a été annoncé lors d'une récente réunion que deux OPAH serait montées : l'une sur la CAC et la deuxième sur le territoire des autres CC composant le Pays de Châlons, à savoir la CC de la Région de Mourmelon, la CC de Suippes et Vesle et notre CC. Il a dès lors été nécessaire de trouver un porteur de projet pour l'OPAH qui pourrait nous concerner et les trois Présidents d'EPCI sont favorables à ce que l'OPAH soit portée par la CCMC.

Vote pour la mise en place d'une OPAH sur le territoire :

**ABSTENTION : 1 / POUR : 33**

Vote pour le portage de l'OPAH par la CCMC :

Voté à l'**UNANIMITE**

Le Conseil Communautaire sera amené à délibérer ultérieurement sur le montant affecté au titre de la présente opération ainsi que sur le dispositif mis en place.

### **Recrutement d'un médecin pour la Maison de Santé**

Dans le cadre du projet de Maison de Santé, il est proposé le recrutement d'un médecin en partenariat avec l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville par le biais du prestataire « Moving People » moyennant le paiement à ce dernier de la somme de 13 000 € TTC répartie pour moitié entre chacune des parties.

Voté à l'**UNANIMITE**

#### **❖ Prochaines réunions :**

- Commission Sociale le 30 juin 2015 à 20 h 30 à Saint-Germain-la-Ville
- Commission Sapin le 3 juillet 2015
- Commission d'Appel d'Offres le 6 juillet 2015 à 19 h 30 à Togny-aux-Bœufs
- Commission Scolaire le 6 juillet 2015 à 20 h 30 à Togny-aux-Bœufs
- Bureau de Communauté le 7 juillet 2015 à 20 h 30 à Pogany
- Conseil de Communauté le 9 juillet 2015 à 20 h 30 à Nuisement-sur-Coole